



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Aides a domicile

Question écrite n° 39373

Texte de la question

M Gautier Audinot appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur la situation difficile que rencontrent les salaires des associations et services de soins et d'aide a domicile de l'Isere. Dans ce departement, plus de 1 000 aides menageres viennent en aide a 7 300 personnes agees. Lors de la derniere reunion de la commission mixte paritaire, les negociations relatives a la politique salariale 1988 des personnels de la Convention de mai 1983 n'ont pu aboutir. L'impossibilite de la conclusion d'un accord provient du taux fixe par le conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salaries, juge trop faible. Les representants de l'UDASSAD souhaitent que soit davantage pris en compte l'effet report des mesures salariales 1987 sur l'annee 1988, le niveau du glissement vieillissement technicite et l'incidence de l'evolution des charges sociales. Il le remercie de bien vouloir lui donner son avis sur le sujet precite, et de lui indiquer les dispositions que compte prendre son ministere.

Données clés

Auteur : [M. Audinot Gautier](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39373

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1707